



# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



## École du Grand-Héron

Les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui sont en vigueur depuis le 15 juin 2012, obligent chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire à se doter d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement le (2012-12-06). Un dépliant qui résume ce plan de lutte a été envoyé aux parents en novembre 2013 et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet au <http://www3.csmb.qc.ca/ecoles/grand-heron/Accueil/tabid/576/Default.aspx>



Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Installer une boîte postale à l'entrée du secrétariat pour signaler un événement de violence ou d'intimidation.
- Préciser le plan d'intervention en situation d'urgence pour chaque corps d'emploi.
- Révision du code de vie de l'école.
- Animation de jeux dans la cour par les éducatrices du service de garde, le midi.
- Utilisation de caméras dans la cour et augmentation de l'éclairage aux abords de l'école.
- Suggestions de lecture pour les élèves; disponible à la bibliothèque.
- Offrir des références intéressantes aux parents par l'entremise du site internet de l'école et des Échos (mensuel).
- Solliciter davantage la participation des parents lors des différentes activités.
- Diffuser le dépliant sur l'intimidation fait par la communauté sur le site internet de l'école.

Actions à prévoir pour 2013-2014 :

- Intervention 100%
- Développer une technique d'intervention universelle pour l'ensemble du personnel de l'école avec la trousse *Intervention 100%*
- Consigner toutes les formes de violence. Par un système de coupons, nous consignons toutes les formes de violence et assurons un suivi.
- Mise en place du protocole d'intervention (signalements et interventions). Par la mise à jour de notre code de vie, nous nous référons au protocole d'intervention à l'agenda.
- Informer davantage les parents de notre plan d'action
- Diffusion de notre plan de lutte.
- Actualiser l'information concernant la violence et l'intimidation sur le site web de l'école.
- Favoriser un environnement sain et sécuritaire
- Questionnaire (La sécurité à l'école : violence et intimidation) complété annuellement par les élèves de 2e et 3e cycle pour mesurer la perception des élèves quant au niveau de sécurité à l'école.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).

